



# Conditions générales de vente (CGV) Distrimondo AG

## 1. Généralités

Les conditions générales de vente (CGV) ci-après s'appliquent à toutes les ventes, livraisons et offres de Distrimondo AG, sauf convention contraire stipulée expressément par écrit. Par le fait de passer commande, l'acheteur accepte tacitement les présentes conditions. Toutes autres conditions de la part de l'acheteur ne sont pas admises.

## 2. Prix et conditions

- Tous les prix sont en francs suisses hors Taxe sur la valeur ajoutée. D'éventuelles adaptations de prix restent réservées jusqu'à la conclusion du contrat.
- Les prix s'entendent par unité de vente. Un supplément de CHF 5.– par article sera perçu pour les cartons entamés (supplément pour petite quantité).
- Les livraisons à partir d'une valeur de commande de CHF 500.– hors TVA et sans les suppléments légaux (COV, etc.) sont assurées franc de port.
- Des frais de port, selon annexe 1, seront facturés pour les commandes inférieures à CHF 500.– hors TVA.
- Pour les produits soumis à la Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV), le montant de cette taxe sera ajouté à celui des produits.
- La facturation se fait aux prix applicables le jour de la commande.
- Les clientes et les clients ont en tout temps la possibilité de s'informer des prix en vigueur. Les catalogues, feuillets, prix courants, etc., sont remis à titre indicatif. Ils peuvent être adaptés à tout moment.

## 3. Commandes

- Les commandes ne sont confirmées par Distrimondo que sur demande.

## 4. Règlement

- Le montant des factures doit être réglé dans les délais de paiement prescrits. Toute déduction non autorisée sera refacturée.
- Si un client ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement envers Distrimondo dans le délai mentionné sur la facture, il sera en défaut de paiement et, sans autre rappel, sera soumis à des intérêts de retards contractuels selon l'annexe 1. Dans ce cas, Distrimondo AG se réserve le droit d'annuler une livraison même déjà confirmée.

## 5. Livraison

- Un produit qui ne serait pas disponible au moment de la livraison fera l'objet d'un envoi ultérieur dès qu'il sera à nouveau livrable.
- Dès remise de la livraison, le bénéfice et les risques des produits sont transférés au client. Une deuxième livraison (p. ex. en raison d'une absence du destinataire) peut être facturée au client.
- Les marchandises livrées restent propriété de Distrimondo jusqu'à leur paiement complet.
- Les livraisons se limitent au territoire de la Suisse et du Liechtenstein.
- Dans la mesure du possible, Distrimondo AG satisfait aux demandes des clients relatives à la livraison. En cas de déchargement difficile, de conditions d'accès extrêmes, de livraison à l'étage, de livraisons à heure fixe ou d'attente, une participation aux frais sera facturée en sus.
- Sur demande, et après accord, l'entreposage d'articles spéciaux chez Distrimondo est possible moyennant facturation.

## 6. Réclamations

- Le client est tenu de contrôler immédiatement l'exactitude de chaque livraison ainsi que d'éventuels dommages dus au transport. Toute réclamation doit être signifiée à Distrimondo AG dans les deux jours ouvrables par écrit.
- Les réclamations relatives à la qualité des produits doivent être communiquées à Distrimondo AG dans les 30 jours sous forme écrite, et être documentées par des échantillons, codes de produits ou photos significatives.

## 7. Retours

- Des marchandises ne peuvent être retournées qu'après consultation et accord de Distrimondo AG.
- Seules des unités d'emballages intactes, donc ni ouvertes, ni cassées ou salies, seront reprises.
- Les coûts du transport de retour sont à la charge du client. Si un retour est dû à une erreur de Distrimondo AG confirmée par écrit, les coûts de retour sont à la charge de Distrimondo.
- Les articles spéciaux en fonction des désirs d'un client ou imprimés ne peuvent pas être repris.
- Les palettes Euro doivent être échangées pièce contre pièce. Lorsqu'au moment de la livraison, aucune palette n'est restituée, celles-ci seront facturées.
- Après convention avec le service clientèle de Distrimondo AG, d'éventuels emballages vides de produits achetés (en particulier les articles de nettoyage, etc.) seront récupérés par Distrimondo AG chez le client et éliminés dans les règles de l'art moyennant une taxe spécifique.

## 8. PROTECTION DES DONNÉES

La maison Distrimondo AG est autorisée à traiter et sauvegarder à ses propres fins toutes les données pertinentes relatives à ses clients. Elle respecte pour cela la réglementation applicable à la protection des données. Distrimondo AG ne transmet aucune donnée personnelle de clients à des tiers, à l'exception de celles qui sont nécessaires à l'exécution des commandes (p. ex. instructions de livraison pour la Poste).

## 9. FOR JURIDIQUE

En cas de litiges découlant de la relation contractuelle, le for juridique exclusif est Bremgarten AG.

## 10. CONTACT

Nous restons à votre entière disposition pour toute question relative aux commandes et d'autres demandes générales: par e-mail: [vente@distrimondo.ch](mailto:vente@distrimondo.ch) ou par téléphone: 056 648 23 00.

**Bremgarten, le 1<sup>er</sup> avril 2019**  
Annexe 1: *Tableau des taxes*



Annexe 1 – Tableau des taxes

Objet	Importance	Coûts à la charge de
Valeur de commande jusqu'à CHF 100.–	CHF 15.– de frais de port	Client
Valeur de commande jusqu'à CHF 250.–	CHF 20.– de frais de port	Client
Valeur de commande jusqu'à CHF 500.–	CHF 30.– de frais de port	Client
Valeur de commande à partir de CHF 500.–	Franco de port	Distrimondo
Intérêt pour retard de paiement	8% p.a.	Client

**Sous réserve d'adaptations de prix, de changements d'unités de vente et des conditions de commande et de livraison.**